

[Voir la version en ligne](#)

Au sommaire de notre newsletter du mois de février 2023 :

- Echauffements musculaires avant la prise de poste
- Loi santé travail : la visite de mi-carrière et la visite de post exposition
- Infos administratives : recrutement d'un infirmier en santé au travail en Creuse
- De nouveaux centres annexes pour l'AMCO-BTP en Dordogne

Bonne lecture !



Echauffements musculaires avant la prise de poste

Porter du matériel, charger et décharger un véhicule, peindre, souder... Ces gestes font partie du quotidien des salariés du BTP. Les postures contraignantes (en torsion, à genoux, bras en l'air...) peuvent aussi affecter les muscles, les tendons ou les articulations entraînant des troubles musculosquelettiques.

S'échauffer comme les sportifs : L'échauffement permet de préparer le corps à l'activité, de limiter le risque de blessures musculaires et ligamentaires lié au travail physique. Il est donc indispensable d'intégrer une phase d'échauffement au moment de la prise de poste ou juste avant un effort physique à venir. Cela est encore plus vrai le matin et lorsque la température extérieure est basse.

S'échauffer prend 5 à 10 mn !

- Regardez [la vidéo](#) et suivez les exercices d'échauffements.
- Télécharger la [plaquette d'information](#) du **SISTBTP 77**.



Loi santé travail : la visite de mi-carrière

La visite de mi-carrière est un nouveau dispositif introduit par la loi du 2 août 2021. Elle permet :

- D'établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du salarié,
- D'évaluer les risques de désinsertion professionnelle et la prévention des risques professionnels, en prenant en compte l'évolution de ses capacités, en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé ;
- De sensibiliser le salarié aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

[En savoir plus ...](#)



Loi santé travail : la visite de fin de carrière

La loi du 2 août 2021 sur la santé au travail et le décret du 9 août 2021 précisent les modalités de la nouvelle visite médicale préalable au départ à la retraite des salariés soumis au dispositif de suivi individuel renforcé ou qui ont bénéficié d'un tel suivi au cours de leur carrière professionnelle.

Cet examen médical vise à établir « une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels [...] auxquelles a été soumis le travailleur »

[En savoir plus ...](#)

Lire aussi : [La visite post-exposition ou visite post-professionnelle](#)



Bienvenue à Julien Dallier, infirmier en santé au travail qui vient renforcer l'équipe pluridisciplinaire sur notre site de Guéret (23).

Connaitre son rôle et ses missions : [Infirmier\(e\), un professionnel de santé aux côtés du médecin du travail](#)



Nouveaux centres annexes en Dordogne

Retrouvez nos équipes médicales sur 3 nouveaux sites. Chaque centre annexe mis à disposition regroupe 2 cabinets médicaux ou bureaux :

SARLAT : SPST 19/24, route du Dr Georges Pasquet.

THIVIERS : groupe médical Dupuytren, 22 avenue du Général Leclercq.

LE BUGUE : médiathèque Gérard Fayolle (salle Jean LAFILLE) , rue du jardin public.

Nos équipes vous accompagnent au quotidien ! Un renseignement, un conseil ?

Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.



- Limoges : 05.55.11.21.00
- Guéret : 05.55.41.13.22
- Périgueux : 05.53.02.98.60

contact@amco-btp.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)